

Règlement Food Truck

Modalité d'inscription Food Truck :

- ✓ Frais d'inscription : 680€ HT
- ✓ Chèque de caution de 1 400€ TTC (encaissé puis remboursé à la fin de l'événement)
- ✓ Caution remboursée et recette reversée (déduite de 8%) sous 30 jours après l'événement
- ✓ Commission sur le chiffre d'affaires – 8%
- ✓ Favoriser les produits frais et locaux
- ✓ Vente de boisson interdite
- ✓ Présence les 3 jours obligatoire
- ✓ Si désistement après le 1^{er} juillet 2023, aucun remboursement possible.
- ✓ Electricité en + (6kw : 380€ HT – 9kw : 500€ HT)

Prestations :

- ✓ Emplacement nu de 50m² environ
- ✓ Espace terrasse collectif au centre de l'espace restauration/concert
- ✓ Accès à l'eau
- ✓ Gestion des déchets possible par les organisateurs ATTENTION, tri obligatoire
- ✓ 2 badges exposants de 3 jours fournis avec le stand. Les badges exposants supplémentaires coûtent 10 € HT
- ✓ Stand et parking sécurisé 24/24h : 2 places parking par inscription valable pour les 3 jours. Pour toute place supplémentaire 6 € HT

Merci de nous envoyer vos menus et tarifs, vos images publicitaires et votre IBAN avant le 1^{er} juillet 2023.

Une fois votre candidature déposée, l'équipe organisatrice étudiera votre dossier. Si votre participation est validée, l'équipe de Terres de Jim vous fera parvenir une facture qu'il faudra régler par virement ou par chèque à l'ordre « Jeunes Agriculteurs Nord-Pas-de-Calais - Cité de l'agriculture 54-56 Avenue Roger Salengro 62223 Saint Laurent Blangy »